



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Auxerre, le 24 novembre 2022

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT DANS L'YONNE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une *opération d'abandon simplifié d'armes à l'État*, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans l'Yonne, les commissariats de Sens et Auxerre et la brigade de gendarmerie d'Avallon, accueilleront les Icaunais, pour les accompagner dans cette démarche, du 25 novembre au 2 décembre sans interruption de 9h à 17h. Le commissariat d'Auxerre sera ouvert tout le week-end les 26 et 27 novembre.

Ces restitutions d'armes se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Formalités pratiques : pour toutes démarches, les usagers doivent se présenter munis d'une pièce d'identité. Pour les déclarations, il convient de ne pas se munir de l'arme, mais uniquement de ses références précises et / ou une photo de l'arme en question.

Pour toute question au cours de cette opération, les usagers sont invités à contacter la préfecture de l'Yonne au numéro suivant : 03 86 72 79 29